



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09.62.60.16.92

Courriel : ae2d.29@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Monsieur François CUILLANDRE
Président directeur général de la SPL "Eau du Ponant"
Pépinière Mezheven
2 avenue Georges Pompidou
29 200 Brest

Brest, le 28 février 2011

Monsieur le président directeur général,

Nous avons pris connaissance de votre réponse, par lettre du 28 janvier 2011, à notre candidature au rôle de "censeur" au sein de la SPL "Eau du Ponant". En effet, comme nous le rappelions, notre association s'est prononcée pour le choix d'un mode de gestion publique directe de type régie autonome. Toutefois, dans la continuité de notre participation attentive et exigeante à la Commission consultative des Services publics locaux, nous avons la volonté d'assister aux travaux et décisions du conseil d'administration de la SPL, pour assurer une vigilance associative et citoyenne.

Dans cette lettre vous nous informez que le conseil d'administration n'a pas encore arrêté le mode de désignation, et surtout que le "conseil" a décidé de mettre en œuvre la fonction de "censeur" après le démarrage opérationnel d'"Eau du Ponant". Nous tenons à vous exprimer notre regret que les structures associatives qui pourraient participer, soient d'emblée tenues à l'écart des travaux préparatoires, de la SPL, pourtant déjà active. Certes, nous mesurons que plusieurs sujets restent à traiter dans un délai relativement court, mais cette question est selon nous déterminante et significative.

Il n'y a pas de notre côté, de confusion quant aux rôles des un-e-s et des autres. Nous déplorons cependant le manque de transparence et nous pensons que Bmo et la SPL pourraient trouver des initiatives intéressantes en termes de contrôle citoyen comme celle de la communauté d'agglomération "Les lacs de l'Essonne" (*) pour concevoir un dispositif qui donne quelques gages aux usagers et associations.

Nous tenons également à vous signifier notre vive désapprobation quant à la finalité avancée pour la fonction de "censeur". Votre lettre mentionne que *"sa finalité consiste à prendre à témoin la société civile sur le fait que la construction politique originale que constitue la société publique locale Eau du Ponant sur notre territoire, fonctionne bien conformément aux objectifs premiers des membres fondateurs qui l'ont créée et ce, dans l'intérêt de nos concitoyens"*.

Nous considérons qu'il appartiendra aux associations, comités d'usagers ... etc, de juger par eux même de la pertinence des choix et de la qualité du service rendu aux usagers comme de la prise en compte de la ressource et des milieux naturels à l'échelle du territoire (!)

Nous vous confirmons la demande d'AE2D de participer en tant que "censeur" à la SPL. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous tenir informés de l'avancée des réflexions des élu-e-s de Bmo et du conseil d'administration de la SPL sur ce sujet. Dans ce même ordre d'idée, nous souhaiterions connaître les modalités d'accès aux ordres du jour et comptes-rendus des réunions du conseil d'administration de la SPL.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le président directeur général, nos meilleures salutations.

Le Conseil Collégial d'AE2D

(*) <http://www.eauleslacsdelessonne.fr/> et <http://www.leslacsdelessonne.fr/lettre102/lettre.htm>

Copie :

Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s communautaires de Brest métropole océane membres du conseil d'administration de la SPL "Eau du Ponant"

Monsieur Christian Clément, directeur de la SPL "Eau du Ponant"